

Titre : Réglage-opération de presses-plieres en tôlerie de précision

Code : 4251

Unités : 42

Durée : 630 heures

Secteur de formation : Fabrication mécanique (11)

Sanction des études : AEP (décernée exclusivement par les centres de services scolaires)

Année d'approbation : 2013

Année d'actualisation : 2021

Centres de services scolaires mandatés : Marguerite-Bourgeoys, des Chênes

Centre de services scolaire participant : s.o.

Fonction de travail : Régleuse-opératrice, régleur-opérateur de presses-plieres

Objectifs du programme d'études : Préparer des ouvrières et des ouvriers spécialisés à travailler à la transformation de métal en feuille d'une épaisseur de moins d'un quart de pouce (6 mm). Les entreprises de ce secteur produisent sur commande des produits ou des pièces métalliques. Il peut s'agir d'entreprises de fabrication d'appareils de chauffage, de ventilation, de climatisation et de réfrigération commerciale, de meubles d'établissements institutionnels et commerciaux, de vitrines d'exposition, de cloisons, de rayonnages et de casiers, de portes et de fenêtres en métal, de produits métalliques d'ornement et d'architecture, de carrosseries et de remorques de véhicules automobiles et de matériel de manutention.

Conditions d'admission :

Est admissible à un programme d'études menant à une AEP la personne qui satisfait aux conditions suivantes :

- 1** avoir obtenu au moins les unités de 3^e secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique ;
 - ou** avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS) ;
 - ou** avoir réussi le test de développement général (TDG) avec ou sans préalable spécifique.
- 2** avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois ;
 - ou** avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation ;
 - ou** avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent ;
 - ou** satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.

CONTENU DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Code AEP	Énoncé de la compétence	Heures
AEP 251-011	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	15
AEP 251-022	Prévenir les risques en matière de santé, de sécurité au travail et de protection de l'environnement	30
AEP 251-032	Interpréter l'information sur les caractéristiques et le travail du métal en feuille	30
AEP 251-045	Résoudre des problèmes de mathématiques liés à l'exercice du métier	75
AEP 251-055	Interpréter des plans de production	75
372-563	Vérifier les dimensions des pièces	45
AEP 251-077	Produire des pièces pliées	105
AEP 251-081	S'adapter au mode d'organisation du travail en entreprise	15
AEP 251-097	Effectuer une production sérielle de pièces pliées	105
372-661	Utiliser des moyens de recherche d'emploi	15
AEP 251-118	S'intégrer à un milieu de travail	120

Une reconnaissance d'acquis scolaires est possible pour l'élève qui s'inscrit au programme d'études menant au DEP *Tôlerie de précision* - Volet industriel.

Documentation disponible sur demande

- | | | |
|---|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Rapport de l'AST ou de l'AP | <input checked="" type="checkbox"/> Programme d'études | <input type="checkbox"/> Instrumentation RAC |
| <input type="checkbox"/> Projet de formation | <input type="checkbox"/> Guide d'organisation matérielle | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tableau d'harmonisation | <input checked="" type="checkbox"/> Cadre d'évaluation | |

Mise à jour en 2021



La Fédération
des centres de services
scolaires du Québec